

Vétérinaire

Personne née en 1998

- ▶ Il/Elle a débuté son activité libérale à **27** ans en 2025 et a pris sa retraite en **2063**.
- ▶ Tout au long de sa carrière libérale, il/elle a un revenu équivalent à **60000 €** par an, qui évolue comme le salaire moyen.
- ▶ Il/Elle a passé l'intégralité de sa carrière libérale dans le système universel.
- ▶ Il/Elle part à la retraite à taux plein.

	Dans le système actuel	Dans le système universel
Pension mensuelle pour cette activité (brut)	2763€	3734€
Taux de cotisation retraite moyen	19,7%	23,1% <i>(à l'issue de la transition, sur une nouvelle assiette)</i>

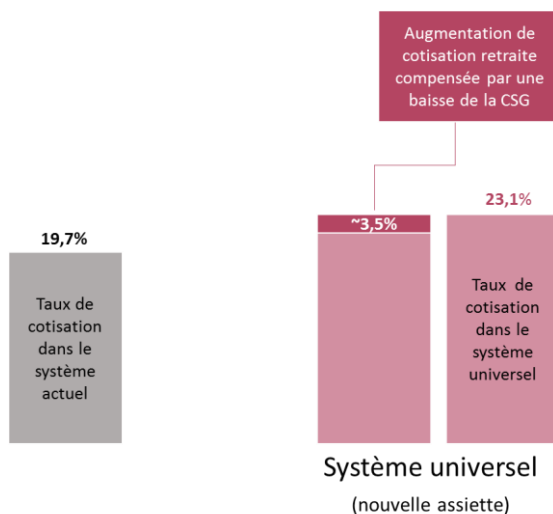
L'augmentation de la pension dans le système universel (+ 35%) est principalement due à l'indexation sur les salaires et à la réforme de l'assiette.

Le taux de cotisation retraite cible est atteint sans effort supplémentaire.

Qu'est ce qui change ?

- ▶ La réforme de l'assiette sociale permet une baisse de la CSG et une hausse des cotisations retraite.
- ▶ Les points retraite sont indexés sur les salaires et non sur l'inflation.

Evolution du taux de cotisation



Sur ses cotisations retraite, il/elle cotisera à l'issue d'une période de transition à 23,1% dans le système universel. Grâce au changement de calcul de l'assiette sociale, ce taux de cotisation est atteint sans aucun effort supplémentaire, alors que sa pension augmentera de 35%.